

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Nos prix s'entendent en suspension de toutes taxes.

2. Toutes offres de prix, verbales ou téléphoniques, faites par nos agents commerciaux doivent, pour être valables, avoir été confirmées par écrit par la Direction de notre firme.

3. **Retard de livraison** : Nous ne pouvons être tenus pour responsables des retards de livraison, étant admis d'avance que tout dépassement de délai initialement prévu ne peut être qu'involontaire et fortuit.

4. Paiement : Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes nos factures sont payables « comptant » à notre siège, net sans escompte, sauf accord écrit de notre part. Cette modification contractuelle étant la stricte application de la loi. L'émission et acceptation de traites, l'encaissement direct ou tout autre mode de paiement ne constituent ni vocation, ni dérogation aux clauses juridiques en vigueur. Sauf conventions spéciales précisées entre les parties, l'acheteur règle un tiers à la commande, un tiers en cours d'exécution et le solde à la livraison. Le vendeur peut cependant exiger le règlement comptant du solde s'il existe des doutes sérieux sur la solvabilité de l'acheteur.

Tout paiement après la date de règlement entraîne une pénalité de retard de 1,25 % par mois.

Pour l'exportation par crédit documentaire irrévocable et confirmé dans une banque française.

5. De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par la Direction, le défaut de paiement de nos fournitures et prestations à l'échéance fixée entraînera :

- a) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues
- b) l'intervention contentieuse de nos services de recouvrement
- c) le paiement des intérêts légaux et frais de recouvrement éventuels.

6. **Clause de réserve de propriété** : Il est stipulé expressément que notre Société restera propriétaire des produits et prestations, malgré leur livraison, jusqu'au paiement intégral des sommes dues, même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens (loi n° 80.335 du 12-5-80)

Les projets, dessins, maquettes, logos établis par notre société restent notre propriété exclusive, leur reproduction étant strictement interdite.

Les études, la préfabrication de prototypes demandées par le client qui ne donnerait pas suite à une commande seront facturées au temps passé et matière employée.

7. **Garanties** : Nos produits et prestations, ainsi que les éléments les composant sont garantis 1 an à compter de la fin de chantier par notre firme.

- Sont exclus de la garantie les traitements de surface des matériaux, anodisation, vernis, dorures, etc....,

- Notre garantie ne couvre pas les avaries provoquées par toute mauvaise utilisation ou emploi de nos produits et prestations, ni les bris dus au vandalisme, conditions climatiques anormales, etc....

- Les défauts apparents ou cachés, erreurs de côtes de notre fait, ne nous obligent qu'au remplacement de nos produits. Les déplacements et main-d'œuvre restent à la charge du client.

- Pour être valable, toute réclamation doit être faite dans un délai de 8 jours à la fin du chantier et ce par courrier.

8. **Propriété intellectuelle** : Le fournisseur conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études, prototype, maquettes et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés sans son autorisation écrite. En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à la première demande.

La technologie et le savoir-faire, breveté ou non, incorporé dans les produits et prestations, ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits et prestations, restent la propriété exclusive du fournisseur. Seul est concédé au client un droit d'usage des produits à titre non exclusif.

Chaque partie s'engage à ne communiquer à l'autre que des documents et droits de propriété intellectuelle dont il a la pleine propriété ou la libre utilisation avec droit de les transmettre à un tiers.

Le client autorise, sauf interdiction écrite, le fournisseur à exposer en toutes manifestations telles que foires, salons, expositions, et sur ses documents publicitaires et commerciaux la pièce qu'il a réalisée.

9. **Autorisations** : L'ensemble des autorisations légales auprès des propriétaires, syndicat, services de voirie, mairies, préfectures, EDF, CONSUEL, organismes de vérification, Ponts et Chaussées, devront être demandées par le client et ne pourront en aucun cas entraîner notre responsabilité dans le cas de refus de ces services, préalablement ou postérieurement à nos prestations. Nous pouvons aider notre clientèle dans ces démarches sans transfert de responsabilité. Tous les frais et taxes, découlant des demandes d'autorisation et des implantations restent à la charge intégrale du client. Le client qui annule tout ou partie de sa commande, qui diffère la date de livraison ou qui la modifie, sans que le fournisseur en porte la responsabilité, est tenu d'indemniser celui-ci pour la totalité des frais engagés (dont notamment frais d'études, outillage, pièces, matières, ou services). Le fournisseur pourra demander réparation du préjudice des conséquences directes ou indirectes dues à cette décision.

10. Toute commande ou marché passé par notre clientèle comporte l'acceptation formelle de nos conditions. Toutes clauses contraires aux présentes et non acceptées par notre Direction par écrit ne seront pas opposables

11. Pour toutes contestations, de quelque nature soient-elles, attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents relevant de notre siège.